

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

ORNE (61)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : **96**

Nombre de PPC avec DUP : **56**

Nombre d'AAC prioritaires : **7**

Nombre d'AAC avec programme d'actions : **2**

Répart. eaux souterraines-superficielles : **65%-35%**

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 96</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 56	Arrêtés postérieurs à 2000 : 45
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 11
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 24	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 3
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 3
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 18
Procédures de protection de captages non initiées : 16		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 7 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont 6 ont été identifiées en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La dernière a complété la liste en 2015 suite à la Conférence environnementale de septembre 2013. Le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions de reconquêtes de la qualité des eaux sont mises en œuvres sur 2 des AAC. Les démarches pour définir un programme d'actions sur les autres AAC sont en cours.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 7</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 2	Programme d'actions mis en œuvre : 2
		Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 5	devant aboutir en 2018 : 0
		au stade de l'étude : 5
		peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Seuls 6 captages ont été abandonnés ces dix dernières années. Au regard du nombre de captages destinés à l'abandon sur ce territoire (20), il apparaît que le travail de rationalisation réalisé depuis 10 ans sur certains territoires reste à finaliser dans l'Orne.

Nombre de captages abandonnés : 6	Cause : qualité : 0	Pollution diffuse : 0
		Arsenic : 0
		Autres : 0
	Cause : débit : 1	
	Cause : administratif : 4	
	Cause : technique : 1	

Sources : ARS - Données 2017